Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260908-128CONSRENOV-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 02/09/2026
Secrétaire : Yvane POCHON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le huit septembre deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41 **Présents : 34** **Votants** : Contres : Abstentions :	**Présent :** **BLERUAIS** : / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : LE BOUQUIN Mickael, BERTHELOT Morgan, BIZETTE Fabrice / **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick, BOUILLET Isabelle / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : / **MEDREAC** : GAUTIER Magali, PIEDERRIERE Olivier / **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : PALARIC Vincent, PINON Audrey, LE SOMMER Thierry, GENET Béatrice, RENVAZE Pascal, LEMAIRE Vanessa, DAVID Lilian/ **MUEL** : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie / **QUEDILLAC** : MÉAL Lydie / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLAUME Claude , VILLER Laura, VITRE Didier, GAREL Laurence, LE PAPE Marie-Hélène / **ST ONEN LA CHAPELLE** : LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** : LESNÉ Hervé
Excusés / Absents : 07	**Excusés :** LECHEVESTRIER Daniel, CHICOINE Daniel, QUINTIN Jenny, ROUYER Gael, CRESPEL Vincent, GLOTIN Michel, BOHANNE Jean-François **Absents :**
Pouvoirs : 05	**Pouvoirs :** CHICOINE Daniel à MÉAL Lydie, QUINTIN Jenny à PALARIC Vincent, ROUYER Gael à LESNÉ Hervé, GLOTIN Michel à VITRE Didier, BOHANNE Jean-François à LETARD Véronique

Délibération n° : 2026-128-BlR
Thème : Syndicats
Titre : Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande : Désignation des représentants de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban au sein du Conseil Rénov'
Rapporteur : Patrick HERVIOU

Le Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande (SMPB) dispose d'un Conseil Rénov' Habitat, service à la population de rénovation de l'habitat à l'échelle du Pays de Brocéliande.

Il est proposé la constitution d'une commission chargée du suivi de ce service, dont :

- examiner le bilan d'activité du service Rénov' Habitat ;
- débattre des évolutions des missions du service afin de répondre aux besoins du territoire
- étudier tout sujet dont elle souhaiterait se saisir en lien avec les politiques de l'habitat.

La composition de cette instance repose sur un socle comprenant :

- le Président du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande ;
- le Vice-président du Syndicat Mixte en charge du Conseil Rénov''Habitat (CRH) ;
- les Présidents des trois Communautés de communes membres de droit;
- les Vice-présidents de chaque Communauté de communes en charge de l'habitat ;
- le maire, ou son représentant, de chacune des communes centres suivantes : Bréal-sous-Montfort, Plélan-le-Grand, Saint-Méen-le-Grand, Montauban-de-Bretagne et Montfort-sur-Meu :

  Sous réserve de confirmation pour Saint-Méen-le-Grand serait désigné M. Claude VILLAUME, maire et pour Montauban-de-Bretagne son représentant M. Vincent PALARIC
- les techniciens des Communautés de communes.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260908-128CONSRENOV-DE

La composition du Conseil Rénov' Habitat sera entérinée par délibération du Conseil syndical du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande au cours du second semestre 2026.
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande ;
Considérant qu'il appartient à la Communauté de communes Saint-Méen Montauban de désigner son représentant au sein du Conseil Rénov' Habitat ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **PREND acte que le Président de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban siège de droit au sein du Conseil Rénov' Habitat du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande.**
- **DESIGNE Mme Magali GAUTIER Vice-présidente en charge de l'habitat, pour représenter la Communauté de communes Saint-Méen Montauban au sein du Conseil Rénov' Habitat.**
- **PREND acte que les maires de la commune de Saint-Méen-le-Grand et de Montauban de Bretagne, ou leur représentant, siègent au sein de cette instance en qualité de représentant de la commune centre, conformément aux modalités définies par le Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande.**
- **PREND acte que les techniciens de la Communauté de communes participeront aux travaux du Conseil Rénov' Habitat selon les modalités définies par le Syndicat Mixte.**
- **CHARGE Le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à notifier ces désignations au Pays de Brocéliande.**

Secrétaire de séance,
Yvane POCHON

Président,
Patrick HERVIOU

Signé par : Patrick HERVIOU
Date : 10/09/2026
Qualité : Par le président